



COMITE DIRECTEUR NATIONAL  
150, rue du Faubourg Poissonnière  
5<sup>ème</sup> étage  
75010 PARIS  
CSE05V0  
☎ 01.40.14.01.04 et 01.40.14.23.10

**Madame, Monsieur le Président**  
**AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE**

**CHALLENGE INTER-ASC PADEL TENNIS MASCULIN**  
**Saison 2024-2025**

Paris, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur le Président,

La Commission Sport a enregistré l'**engagement de 98 équipes (+12)** pour 45 ASC dans le challenge inter-ASC de PADEL TENNIS MASCULIN pour la saison 2024-2025.

Nous avons réparti ces **98 équipes sur 12 poules** (10 poules de 8 et 2 poules de 9), chacune d'entre elles qualifiant 1 équipe pour la phase finale.

Nous vous précisons que **le tour qualificatif devra se jouer au plus tard le 29 mars 2025**.

Les Présidents des ASC chargées d'organiser sont priés de nous faire parvenir **dès le lendemain de la rencontre** les résultats des parties ainsi que **les feuilles des rencontres**. **Le Secrétariat ne traitera les demandes de remboursements de frais qu'en possession de la feuille de match correspondante.**

De plus, nous vous invitons à vous reporter au règlement général des challenges en ce qui concerne la vérification de l'identité des joueurs et vous rappelons que chacun doit être inscrit dans la section sur le site de l'ASC et être en possession d'une pièce d'identité officielle (C.N.I., passeport ou permis de conduire). Chaque ASC présentera le trombinoscope de sa section PADEL TENNIS MASCULIN.

Nous demandons à toutes les ASC se déplaçant de bien vouloir faciliter la tâche aux organisateurs (hébergement/repas).

La finale nationale sera organisée par **l'ASC LILLE à une date communiquée ultérieurement**.

Veillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PP/La Présidente de la COMMISSION SPORT ET PLEIN AIR  
*Frédérique RABIER-ALIOME*  
*Nadège GRANJOU*